

Québec, le 8 avril 2015

Monsieur ...

...

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 1516003

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande du 7 avril visant à obtenir : « L'avis transmis par la plus haute autorité de l'Agence du revenu du Québec (Revenu Québec) pour désigner (i) Me Daniel Bouchard comme responsable et (ii) M. Luc Bouchard comme responsable adjoint de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels et (iii) au sein de l'organisme ».

C'est avec plaisir que nous vous transmettons le document recherché.

Conformément à l'article 51 de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

"Original signé "

Christyne Cantin, avocate
Responsable substitut de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels

CC/ss

p. j.

¹ RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès.